

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque



UN PAR UN, NOUS MENONS TOUS LES COMBATS

Les travaux agricoles battent leur plein : les cueillettes, les moissons, l'irrigation, les marchés de producteurs sont bien là. Toutes les productions sont soignées, arrosées, traitées, récoltées pour certaines.

Une pensée particulière en cette saison à tous les viticulteurs qui font face à une pression maladie de grande ampleur. La CR 47 et la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne ont saisi les services de la préfecture pour demander une reconnaissance en calamités agricoles pour les vignes.

On nous avait prédit la sécheresse mais pas les coulées de boue et les inondations. Pourtant, c'est bien ce qu'il s'est passé. Faisant suite aux inondations du secteur de Bruch - Feugarolles - Saint-Laurent au mois de juin, la CR 47 et la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, avec le soutien des mairies concernées, ont initié de grands travaux de nettoyage des fossés et cours d'eau sur le secteur. Des cultures, des vergers, mais aussi des habitations ont payé un trop lourd tribut. Une personne a failli perdre la vie, il était urgent d'agir. Aujourd'hui, c'est à Bruch que ces événements se passent, mais combien de situations identiques ailleurs demain parce que rien n'est fait ? Sans entretien, ces cours d'eau et fossés sont des problématiques fortes pour toutes les communes et communautés de communes.

Et il faut oser le demander : les acteurs de l'enrichissement ne sont-ils pas responsables de ces dégâts ?

Avec la multiplication des travaux agricoles de la saison et, comme si le métier n'était pas assez rude physiquement, administrativement... certains d'entre nous sont confrontés aux remarques, parfois au harcèlement d'un voisinage peu averti à ce qu'implique la vie à la campagne. Poussière pendant les moissons, tracteurs sur la route, traitement des cultures, on va même jusqu'à nous reprocher les mouches...

Ces confrontations doivent cesser !

Pour chacun d'entre vous qui se retrouve dans cette situation, nous tentons la médiation. Souvent, des solutions sont trouvées. Dans les situations les plus complexes, nous sommes également à vos côtés si vous le souhaitez.

Il n'est plus possible de tolérer qu'un agriculteur se confronte à une procédure judiciaire dans le juste exercice de sa mission. Aussi souvent que nécessaire, nous riposterons.

Un par un, nous menons tous les combats auprès de tous les agriculteurs sans distinction.

Karine DUC
José PEREZ

SOMMAIRE

| | | | | | |
|--------------------------------|------------|--------------------------------|--------------|-----------------|------------|
| Edito | P 1 | Action | P 4-5 | Annonces | P 8 |
| Sujets du moment | P 2 | PAC | P 6 | | |
| C'est vous qui le dites | P 3 | C'est vous qui le dites | P 7 | | |

FIN DES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE :

FGC ET LA COORDINATION RURALE SALUENT UN DÉBUT DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a enfin annoncé ce mardi la dissolution des "Soulèvements de la Terre". S'ils saluent ce début de réponse, France Grandes Cultures (FGC) et la Coordination Rurale (CR), considèrent que cette décision, plutôt tardive, reste encore bien timide car elle ne sanctionne qu'une seule des organisations impliquées dans les récentes violences contre les agriculteurs et leurs équipements.

Cette dissolution n'est qu'une 1ère étape et FGC et la CR tiennent à rappeler que quelle que soit la cause défendue, ces militants se trompent de combat en détruisant un outil de travail agricole. Ils ne font pas honneur à la cause qu'ils défendent et ne font qu'entraver les premiers artisans de la souveraineté alimentaire en les empêchant de mener à bien leur mission nourricière.

Cette dérive militante vers des actes de violence systématisés nous incite à rester particulièrement attentifs sur 2 points :

- cette sanction n'est qu'administrative, et nous attendons une réponse pénale proportionnée,
- nous attendons également que les auteurs des dégradations contre les réserves d'eau agricoles ces dernières années (Cram-Chaban, etc.) soient condamnés par les mêmes sanctions pénales.

INTERDICTION DE DÉTENTION DES MÉDICAMENTS À LA FERME ou comment en période de désertification vétérinaire accentuer le désarroi des éleveurs.

La réforme du suivi sanitaire permanent a vu la mise en consultation, auprès des parties prenantes, d'un projet de décret sur la prescription, la délivrance et la détention de médicaments vétérinaires.

Outre la mise en place de contrats de soin entre l'éleveur et un vétérinaire, la pérennisation de la télé médecine, le texte prévoit de renforcer la traçabilité des médicaments via le registre d'élevage et interdire la détention de médicaments d'avance.

La reconnaissance par le ministère de la notion de "Pharmacie de premiers soins" composée de médicaments prescrits, sans que l'animal à traiter ne soit précisément identifié, est indispensable. Sans une reconnaissance d'une véritable pharmacie

DÉFISCALISATION DU GNR ou comment pénaliser ceux qui décarbonent le plus grâce à la photosynthèse des plantes qu'ils cultivent tout en nourrissant leurs concitoyens.

C'est un coup de massue porté par le ministre de l'économie aux utilisateurs de GNR. La fin de l'avantage fiscal induirait une hausse d'environ 0,595 €/litre.

La fin de cet avantage vise à assainir les finances publiques.

Le ministre de l'économie va devoir envisager d'autres pistes car nous refusons d'être une fois de plus contraints à une augmentation de la fiscalité !

TROP C'EST TROP !!

La Coordination Rurale de Lot-et-Garonne a pour vocation la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de la profession agricole (Article L.2131-1 du code du travail).

C'est à ce titre que nous apportons notre soutien à tous les agriculteurs du département qui voient l'exercice de leur profession compromis, subissent des préjudices ou sont victimes d'actions en justice abusives.

Trop souvent, l'agriculteur est la cible de riverains désinformés et vindicatifs à l'égard du monde agricole, qui se permettent de prendre des photos de l'agriculteur en situation de travail, l'agressent verbalement, le menacent ou le harcèlent. Qui pour des mouches, qui pour des traitements, tout motif est bon pour le clouer au piloris. Des agissements que nous ne pouvons pas tolérer !

Nous privilégions toujours le règlement à l'amiable des litiges mais lorsque cela s'avère nécessaire, nous réalisons un accompagnement sur le plan juridique et judiciaire.

Dans le cadre de la prévention et de l'accompagnement du mal être agricole, nous avons choisi de saisir M. le préfet pour chaque situation qui sera portée à notre connaissance.

Signalez-nous tout problème de cette nature dès qu'il se présente à vous.

Contact 05 53 87 90 14

LE MILLION, LE MILLION !!!

Un million de paysan à l'horizon 2030 pour la conf, 1.2 million pour le Modéf...

Qui dit mieux ?

La déconnexion des discours avec toute forme de réalité semble suffire comme réponse aux questions qui nous accablent.

Là comme ailleurs, plus le sujet nous donne le vertige et plus les discours en réponse sont invraisemblables, purement idéologiques, incantations visant à exorciser notre incurie à faire face à la réalité, à la considérer et à agir.

Le choc démographique que nous allons subir bientôt est lourd de conséquences.

La seule analyse du nombre de nos troupes est déjà importante mais est aussi l'arbre qui cache la forêt.

En 2030 nous ne serons pas un million mais au mieux 330 000 et sûrement 250 000 en 3035, quelles que soient les incantations de circonstance ou les gesticulations des gouvernants.

Mais 350 000, 300 000 ou 250 000... comment, avec quoi à l'esprit, quelle position dans la société, quelle foi en l'avenir, quelles raisons de se lever le matin, quelle envie de prendre tous les risques ?

Un trop petit nombre de paysans pose problème en termes d'aménagement du territoire, de vitalité des zones hyper rurales, des zones ingrates de piémont ou montagne, en termes paysagers et environnementaux.

Mais pour autant la ferme France ne serait que peu affectée de cette tare si tous les autres paysans avaient le moral et envie de compenser la perte de nos troupes.

Ce pourrait être le cas pour les grandes cultures, mécanisées, dans des systèmes simplifiés et les zones favorables.

Mais quid de tout le reste ?

Quid de l'arboriculture, du maraîchage, de bon nombre d'élevages, de pans entiers de la viticulture, de tous nos métiers contraignants où l'implication, le courage, le génie humain sont les seules réponses pour traverser les temps ?

Que serait-il de tous ces pans de notre économie si nous sommes découragés, accablés de contraintes, idiots, mis en cause pour tout et son contraire de nos agissements ?

Les techno structures, les technocrates, ont ceci de particulier et d'inopérant en agriculture... c'est qu'ils sont incapables de considérer l'humain, l'initiative humaine, la volonté humaine, qui sait renverser les meilleurs pronostics ou au contraire amplifie le pire scénario, selon que le moral, la vision de l'avenir, l'image de soi, sont positifs ou non.

Le sursaut de l'agriculture s'il devait y en avoir un, serait lent, serait long à se dessiner, demanderait un changement de logique de la société, une concorde durable produite par des engagements clairs des gouvernants qui dépassent les alternances politiques...

Autant dire que ces vœux sont aussi utopiques que les fantaisistes objectifs de nos collègues syndicaux.

Pourtant, le sujet est d'une importance supérieure pour le pays tout entier, bien au-delà des postures de tels ou tels communicants.

Aucune prime, aucun dispositif de soutien ou d'incitation n'aura le moindre effet réel et durable, en plus de coûter à la nation et d'entretenir encore notre dépendance.

Ce qu'ils nous faut tient en cinq points :

- Reconnaître les paysans comme les acteurs les plus avertis et efficaces de la gestion de l'environnement.

- Stopper net et durablement toutes les interdictions d'usage de produits et techniques aussi longtemps que preuve ne sera pas faite de techniques de substitutions efficaces et à coût comparable.

- Réorienter l'ensemble des moyens financiers vers le soutien à l'investissement, à l'emploi et au progrès technique.

- Dégager les paysans du poids lié aux contraintes et multiples taxes générées par les choix de l'État par un compte débit /crédit qui regroupe toutes ces charges et les affecte au calcul des assiettes fiscales et sociales.

- Traiter les attaques, intrusions, diverses accusations injustifiées que subissent les paysans, comme les délits qu'ils sont et assortis des peines légitimes prononcées par la justice...

...et peut être qu'au bout de dix ou quinze ans, la tendance démographique et la décroissance économique pourraient se stabiliser puis s'inverser... peut-être.

Jean-Michel RUCHAUD

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



COMMUNIQUE DE PRESSE

INONDATIONS A BRUCH : IL FAUT SAUVER LES HABITANTS !

Face à l'inaction des pouvoirs publics, la Coordination Rurale 47 et la Chambre d'agriculture 47, en partenariat avec les élus d'Albret communauté, de Bruch, Feugarolles et Saint Laurent, ont décidé d'engager sans délai des travaux de curage des cours d'eau et fossés sur le bassin des Auvignons. Nous en avons informé le Préfet de département. D'autres actions seront nécessaires et les collectivités sont avec nous.

Une fois encore, la fois de trop, l'eau a détruit nos maisons, nos champs et nos infrastructures publiques. Une fois de plus, la fois de trop, constat est fait que les études imposées par l'Etat aux collectivités n'ont que pour seule conséquence d'entraver les projets d'aménagement sur ce territoire.

Face aux risques majeurs de mise en danger de la vie humaine, nous, Coordination Rurale et Chambre d'agriculture, aux côtés des habitants, allons faciliter l'évacuation de l'eau dans les cours d'eau et les fossés pour protéger les habitants et préserver les biens car le bon sens paysan et la connaissance du terrain ont plus de valeur que des modèles hydrauliques hors sol.

Pelles et engins sont prêts !

Le Président de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne,



Serge BOUSQUET-CASSAGNE

Les coprésidents de la Coordination Rurale 47,



Karine DUC – José PEREZ

AVEC LE SOUTIEN DES COMMUNES ET EN PRÉSENCE DES HABITANTS ET DES AGRICULTEURS INONDÉS, LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE CURAGE DU DÉVERSOIR DE L'AUVIGNON ONT COMMENCÉ



L'AUVIGNON

L'Auvignon est un petit ruisseau qui devenant torrent inonde les terres alentours, d'où son nom : l'eau des vignes.

Prenant sa source dans la Ténarèze avec ses 80 kilomètres de cours d'eau et ses bassins versants de 4 kilomètres soit 320 kilomètres carrés de surface, il termine sa course dans la Garonne sur la commune de Feugarolles.

L'Auvignon a toujours été violent, cela depuis des millénaires, par ses crues extrêmement rapides à la suite d'orages.

Son débit en 24 à 36 heures varie de 2 à 3 millions de mètres cubes inondant la vallée de la Garonne sur plus de 1 000 hectares.

Vers 1850, lors de la construction du canal latéral à la Garonne, il a été prévu de dévier l'excès d'eau de l'Auvignon vers le canal par un système de mortaises dans la pierre qui engendrait un barrage de planches, d'un aqueduc qui croise le canal. Ce système a fonctionné probablement jusqu'en 1914, puis tout a été abandonné et l'Auvignon a de nouveau inondé la plaine de Garonne.

Dans les années 1960, la mécanisation est apparue et plusieurs agriculteurs de différentes communes décidèrent de dévier l'excès d'eau de l'Auvignon directement dans la Garonne. Un canal de 12 mètres de large et de 1 kilomètre 500 de long fut creusé. Équipé d'un déversoir de 20 cm plus haut que le seuil qui alimente un moulin il assure au lit naturel de l'Auvignon un maintien en eau.

La gestion du canal ainsi aménagé a été assurée par un syndicat d'assainissement de quatre communes Bruch, Feugarolles, Montesquieu et Saint-Laurent pendant 50 ans, jusqu'à la loi sur l'eau. La communauté de communes d'Albret a alors pris le relais avec des hommes peu intéressés par un système certainement pas assez écologique pour eux et c'est ainsi que le site, abandonné, non entretenu, est tombé en désuétude.

Le risque de crue, que nos prédécesseurs avaient su judicieusement écarter, se faisait jour à nouveau.

J'ai pourtant alerté le technicien de rivière, tout comme le président de la communauté de communes de l'urgence à agir et à réaliser l'entretien, sous peine de voir se reproduire des inondations dévastatrices. Les arguments avancés par mes interlocuteurs faisaient référence à Natura 2000 dans la vallée de Losse et bien d'autres mesures agroécologiques. Pour couper court à la discussion, il me demandèrent l'envoi de photos "et on verra".

J'ai envoyé plusieurs photos montrant bien qu'il y avait urgence, j'ai appelé en vain pour connaître la suite donnée au "et on verra", mais personne au bout du fil et pas plus de visite sur place.

Jusqu'à ce 21 juin 2023 où la catastrophe arrive avec 30 maisons et tout leur mobilier sous les eaux, 500 hectares de cultures inondées : cultures semencières, vergers de pommiers, noiseraies et j'en passe et la vie d'un homme sauvée de justesse.

Le soir même à 21 heures, j'ai conduit M. le sous-préfet aux endroits qui faisaient obstacle au bon écoulement de l'eau. Il a immédiatement transmis des photos à M. le préfet, M. Chavanne, et à son bras droit de la DDT, M. Guillot. Ce dernier avait connaissance du sujet, l'ayant moi-même accompagné sur les lieux courant septembre 2022.

Après avoir visité tout le secteur, je n'ai pu que constater des niveaux d'eau supérieurs à ceux de 1981 et même, en certains endroits, supérieurs à ceux de 1952, crue centennale de Garonne.

Dès le lendemain, j'ai averti les services de la Chambre d'Agriculture.

Afin d'évaluer la situation et avoir une discussion constructive, une délégation s'est rendue sur place. Composée de Mme Chabrilanges, directrice de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, de M. Perez, coprésident de la Coordination Rurale de Lot-et-Garonne et d'une quinzaine de personnes dont le maire de la commune de Saint-Laurent, un représentant des communes de Feugarolles et de Bruch, elle a fait état des travaux à mener en urgence afin d'assurer la sécurité de la population face à de nouveaux phénomènes orageux attendus pour les semaines à venir.

Un courrier cosigné par l'ensemble des membres de la délégation a été adressé au préfet, lui rappelant l'article R.214-44 du code de l'environnement : "Les travaux destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence peuvent être entrepris sans que soient présentées les demandes d'autorisation ou les déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le Préfet en soit immédiatement informé."

Grâce à la volonté de tous, les travaux de nettoyage et de curage commencent ce 10 juillet.

Je suis convaincu que ce qui c'est passé avec l'Auvignon se passera plus gravement avec notre fleuve Garonne victime de la politique du "et on verra".

Jean-Jacques DAL MOLIN

Monsieur le Préfet,

La campagne de télédéclaration PAC 2023, a, une nouvelle fois démontré l'impéritie de votre administration : des informations partielles voire erronées transmises aux conseillers, des arbitrages tardifs sur des critères d'éligibilité, une absence totale d'anticipation des problèmes à venir tant pour les agriculteurs que pour les organismes de service qui ont vocation, comme la Chambre d'agriculture, à apporter le conseil le plus pertinent face à une réglementation erratique. Outre le fond, nous avons tous subi, nous paysans, la lourdeur de l'outil Télépac, ses bugs informatiques, les saisies et enregistrements de données à répétition faute de sauvegarde fiable. A cela, s'est ajouté le travail fastidieux et laborieux de renseignement à usage exclusif des « experts images » recrutés en masse par l'ASP pour mener à bien le contrôle par photo-interprétation qu'est, factuellement, le système de suivi en temps réel ou 3STR.

Pour la Chambre d'agriculture, les agents ont dû réouvrir chaque dossier afin que les ratios qui conditionnent les paiements soient calculés correctement par Télépac. Il est inadmissible que ce logiciel n'ait été abouti qu'en fin de période de déclaration, les calculs n'étant pourtant pas fondamentalement différents dans leur principe de ceux qui concernaient la période 2015-2022.

Aujourd'hui, s'ajoute l'infantilisation des paysans qui doivent en plus accepter de se voir décerner mensuellement des « feux » verts, orange et... bientôt rouges... au fil des semaines, en méconnaissance totale des règles dévolues à l'administration dans ses relations avec les usagers dans le cadre d'une application indigeste d'une politique agricole commune réformée. Car il faut se connecter régulièrement, zoomer sur chaque îlot pour, enfin, repérer sa couleur. Monsieur le Préfet, vos services vous ont-ils présenté ce que cette démarche exige de chaque agriculteur ? Vous ont-ils fait lire les documents édités par Télépac et leur opacité ?

Cette situation est intolérable ! Permettez-nous de souligner les limites de ce système de contrôle. Les images satellites utilisées ne donnent qu'une vision partielle de la réalité agricole et sont sujettes à de trop nombreuses erreurs d'interprétation, erreurs grotesques qui malgré leur caractère provisoire à ce stade du système, ridiculisent l'administration (confusion entre maïs et tournesol, entre maïs et soja, ...) mais surtout créent stress et inquiétude pour les agriculteurs et leurs conseillers.

Aujourd'hui, avec la mise en place du 3STR, les agriculteurs sont une nouvelle fois soumis à des évaluations subjectives nécessitant de fournir des informations complémentaires pour rectifier ces soi-disant « erreurs ». Il en résulte une situation injuste où des paysans respectueux de la loi se voient suspectés d'infraction avec toutes les conséquences de stress psychologique inhérentes à cette situation. C'est encore et toujours aux représentants professionnels agricoles d'agir auprès des agriculteurs pour leur expliquer une réforme « vendue » par l'État comme une avancée grâce à la reconnaissance du droit à l'erreur. C'est une juste reconnaissance en droit européen d'une pratique appliquée par la réglementation française depuis plusieurs décennies. Mais A QUEL PRIX ??

- une bureaucratisation accrue du système de la PAC,
- une paperasserie administrative complexe et chronophage pour l'agriculteur qui doit justifier chaque détail de ses pratiques agricoles pendant et après la télédéclaration,
- globalement une charge administrative supplémentaire qui pèse lourdement sur les agriculteurs déjà confrontés à des défis quotidiens pour maintenir leur activité,

• et ENFIN une charge mentale induite par un système de surveillance des terrains, ce qui soulève des préoccupations légitimes quant à la protection de la vie privée des propriétaires fonciers. Chacun devrait avoir le droit de disposer de sa propriété sans se sentir constamment observé ou surveillé.

Monsieur le Préfet, je vous invite à prendre connaissance des courriers actuellement reçus par les agriculteurs de ce département, en particulier les producteurs de prunes d'Ente. Aucune information n'a été préalablement communiquée par vos services et ceux de l'ASP à la Chambre d'agriculture, seule institution représentative de l'ensemble des agriculteurs de ce département, sur les « contrôles » en cours diligentés par l'ASP qui nous explique vouloir se rendre sur place « constituer une couche référentielle des vergers, potentiellement éligibles à l'aide couplée à la production de prunes destinées à la transformation, ce en complément du 3STR (système de Suivi des Surfaces en Temps Réel) qui n'est pas en capacité d'identifier les variétés de fruitiers (la Prune d'Ente en l'occurrence) à partir d'images satellites. »

Les agriculteurs nous appellent quand ils reçoivent ce message émanant du service Contrôle de l'ASP Bordeaux, précisant que ces visites ne nécessitent pas leur présence, l'objet du déplacement étant de vérifier le couvert présent qui n'a pu l'être automatiquement par le 3STR. Il est précisé également qu'il ne s'agit pas d'un contrôle MAIS le déplacement sur le terrain pourra éventuellement conduire l'administration à positionner un feu ROUGE sur sa parcelle !!!

Comment ne pas comprendre que l'intervention de l'ASP sur place n'est pas un contrôle ?

Nous nous interrogeons par ailleurs sur la légalité de ces visites sur des propriétés privées et vous remercions par avance de nous adresser le texte réglementaire qui encadre l'activité de ces agents dans le cadre de cette mission spécifique de référencement.

Monsieur le Préfet, il est urgent, dans un contexte où les paysans sont harcelés de toute part, par les élus, par leurs voisins, par les médias et par vos services, que vous nous assuriez de votre pleine et entière compréhension de ce que subissent actuellement les agriculteurs et de l'impérieuse nécessité à exiger de vos services et de ceux de l'ASP, que chaque agriculteur soit contacté avec bienveillance et humanité dès lors que des anomalies sont relevées dans les déclarations, dès le passage au rouge d'une parcelle sur Télépac et de manière générale avant tout passage sur ses terres.

Il en va de la protection de vos agents sur le terrain car ils ne peuvent ignorer le respect du droit de propriété privée et l'exaspération de nos paysans.

Nous vous rappelons une nouvelle fois que vous êtes le garant du plan d'action sur le mal-être en agriculture ; or, force est de constater que l'action de vos services aggrave ce sentiment d'insécurité permanent dans nos campagnes face au risque de sanction financière.

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre la transparence et la confiance accordée aux agriculteurs et la nécessité de procéder à des contrôles vertueux. Les agriculteurs méritent d'être traités avec respect.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de cette alerte afin que des mesures soient prises sans délai pour remédier à cette situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Serge BOUSQUET-CASSAGNE
Karine DUC
José PEREZ

Je tiens à prendre un moment pour exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements les plus chaleureux à la Coordination Rurale pour votre défense inébranlable et votre précieux soutien.

Je ne doute pas de votre engagement indéfectible en faveur des agriculteurs et des zones rurales. Votre expertise, votre dévouement et votre volonté de lutter pour nos droits sont d'une importance capitale pour le succès de notre cause.

Grâce à votre courrier, j'espère pouvoir faire face aux problèmes que je rencontre. Votre perspicacité et votre compréhension approfondie des enjeux joue un rôle essentiel dans la résolution de ceux-ci.

Votre plaidoyer passionné et votre travail de sensibilisation vont permettre d'éclairer les personnes concernées sur les enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés.

Je suis également reconnaissant pour le soutien que vous avez apporté, en consacrant du temps et des ressources pour défendre nos intérêts. Votre assistance juridique, vos conseils avisés sont d'une valeur inestimable et renforce notre confiance dans notre cause.

En conclusion, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à la Coordination Rurale et à tous ses membres. Votre travail acharné, votre expertise et votre dévouement sont essentiels pour atteindre nos objectifs communs.

Avec mes sincères remerciements et ma plus profonde gratitude.

Jean-Philippe LABOULBÈNE

LES TRACTORIALES

SAINT PIERRE DE CAUBEL

DIMANCHE 6 Aout à partir de 9h30

Grande rétrospective de matériels agricoles

ANIMATIONS --BUVETTE--RESTAURATION--DEMONSTRATIONS

Au programme

Matin : Inauguration et visite du parc matériel

Concours de pêche

Rassemblement voitures anciennes et d'exceptions

Midi : Vin d'honneur et marché gourmand

Après-midi : Défilé de matériels

Concours de traction

Tir à la corde

Démonstration d'attelage d'âne...

Tombola...

Venez Nombreux au LAC DE CAUSSADE

Entrée et parking gratuit

Contact : 06 42 17 49 15/06 28 76 30 44

ANNONCES

A vendre
2 groupes électriques CAPRARI 20 CV
avec pompe HFU 50.2 C
Super état
Prix 50 % du neuf
Contact : 06 08 63 75 97

**HUMANIS : La mutuelle santé
des exploitants agricoles**

En Lot-et-Garonne, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe à des conditions très voisines de celles mises en place pour les salariés agricoles. Cette complémentaire santé est négociée par les représentants de la CR 47, dont vous pouvez faire partie. La cotisation annuelle étant raisonnable, elle est accessible par tous. N'attendez pas d'être malade ou hospitalisé, rejoignez le groupe dès que possible. Vous avez la possibilité de conserver la mutuelle sur simple demande au départ à la retraite, avec les mêmes avantages de groupe et une majoration de 50 %. Vous pouvez résilier votre ancien contrat par lettre recommandée au plus tard dans les 20 jours qui suivent l'émission de votre appel de cotisation (loi du 28/01/2005).

Renseignez-vous ! N'attendez plus ! Plus d'informations, contactez le bureau de votre syndicat : au 05 53 87 90 14 ou par mail : 47@coordinationrurale.fr



47 COORDINATION RURALE

ENVOYEZ-NOUS VOTRE ADHÉSION 2023 !



J'ADHÈRE À LA CR

2023

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 60 € à :

Coordination Rurale 47

271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex

Vous recevrez en retour un reçu pour votre comptabilité ainsi que toutes nos communications dont le journal de la CR47 « 100 % Paysans ».

Nom/prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 05 53 87 90 14 - Port : 07 63 40 61 61

Courriel : 47@coordinationrurale.fr

Vous êtes :

- Céréaliier
 - Maraîcher
 - Éleveur,
- précisez :

- Pruniculteur
 - Arboriculteur
 - Viticulteur
 - Pépiniériste
 - Producteur de semences
 - Autres,
- précisez :

Employeur de main-d'œuvre :

- permanente
- saisonnière

Vente directe : Production bio

- oui oui
- non non